

SERVICE DE PROTECTION
MATERNELLE ET INFANTILE

**AVIS POUR L'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL
« LES ENFANTS D'OLYMPE »
GERE PAR LA MAIRIE DE MONTAUBAN**

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

VU la loi n° 89-899 du 18 décembre 1989 relative à la protection et à la promotion de la santé, de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé,

VU l'article L 2324-1 du code de la santé publique,

VU le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique,

VU l'avis du Médecin de Protection Maternelle et Infantile en date du 22 août 2016 annexé au présent avis,

CONSIDERANT que les conditions de qualification des personnels ainsi que les conditions d'installation et de fonctionnement sont conformes aux prescriptions réglementaires,

Un *AVIS FAVORABLE* est donné pour l'ouverture de l'établissement multi-accueil « Les Enfants d'Olympe » situé 14 rue Jacques Cartier à Montauban qui ouvrira le 5 septembre 2016.

L'établissement sera ouvert du lundi au vendredi, de 8 H à 18 H.

Il peut accueillir 20 enfants de 18 mois à 4 ans.

Fait à Montauban, le 30 août 2016

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,